

Vertou, le 16 septembre 2021

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire  
Direction de l'interministérialité et du  
développement durable  
Bureau des procédures environnementales et  
foncières  
Place Michel Debré  
49934 ANGERS CEDEX 9

Dossier suivi par : Justine VAILLANT  
Mail : [jvaillant@syndicatloireaval.fr](mailto:jvaillant@syndicatloireaval.fr)  
Tel. : 09 72 54 19 32  
Réf. : 2021-09-0068  
Vos réf. : RD 963 – Contournement du Louroux-Béconnais

**Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire**

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de RD 963 – Contournement du Louroux-Béconnais.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de sa séance du 7 septembre 2021 et sa compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur, et a émis un avis **défavorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorable	Avis défavorables
13	0	0	13

Pour votre information, les membres du bureau de la CLE ont formulé un avis défavorable pour les raisons suivantes :

- **L'article 1 du règlement du SAGE** précise que les zones humides sont protégées dans leur intégrité spatiale et leurs fonctionnalités. Elles doivent par ailleurs faire l'objet d'une gestion permettant de les préserver.

Le projet est situé sur deux bassins versants : celui de l'Erdre et celui de la Romme. Il impacte 2,13 ha de zones humides dont 1,36 ha sur le bassin versant de l'Erdre. Le projet prévoit de compenser 4,35 ha dont 1,05 ha sur le bassin versant de l'Erdre correspondant au retrait du réseau de drainage d'une parcelle agricole.

Néanmoins, et conformément à **l'article 2 du règlement du SAGE**, en cas de destruction d'une zone humide, les mesures compensatoires doivent correspondre au moins au double de la surface détruite, de préférence près du projet, au sein du territoire du SAGE, soit à minima 2,72 ha pour le projet concerné. Aussi, la surface compensée sur le territoire du SAGE est actuellement insuffisante.

- **L'article 10 du règlement du SAGE** relative à la limitation des ruissellements et à l'érosion des sols précise que la destruction d'éléments stratégiques est à éviter. En cas de destruction, ils doivent être compensés à minima par la création, dans le même bassin versant, d'un linéaire identique à celui détruit et présentant des fonctions équivalentes.



Dans ce cadre, les membres du bureau de la CLE demandent des compléments au dossier d'une part sur le linéaire et la nature (sur talus ou non) des haies détruites, et d'autre part sur la superficie du boisement détruit sur le bassin versant de l'Erdre.

Les membres du bureau de la CLE souhaitent que soit ajoutée au dossier une cartographie permettant de distinguer les plantations prévues sur le bassin versant de l'Erdre (linéaire), et d'y faire apparaître les haies éventuelles en rupture de pente et sur talus.

- L'aire d'étude se caractérise notamment par un réseau dense de haies, corridor écologique pour la faune du territoire.

Le bureau de la CLE met en avant les effets du projet sur la biodiversité par le morcellement occasionné par la mise en place du contournement, et s'interroge sur la réalisation d'une étude préalable pour la mise en place d'autres dispositifs comme les trémies routières ou les tunnels courts.

- Les membres du bureau de la CLE demandent si des indemnités agricoles sont mises en place en réponse aux préjudices fonciers associés à la réalisation du projet.
- Pour compléter le dossier en prévision de l'enquête publique, les membres du bureau de la CLE proposent de distinguer, sur l'ensemble des cartographies, le bassin versant de l'Erdre de celui sur le bassin versant de la Romme, et de faire apparaître la variante de contournement retenue.
- Également, il convient de mettre à jour les informations relatives à la présentation du SAGE Estuaire de la Loire, actuellement en phase de révision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



**Claude CAUDAL**  
**Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire**